

## *Le braille, facteur essentiel d'intégration*

**Par Christian Coudert,  
responsable de l'informatique adaptée de l'association Valentin Haüy**

À quoi sert le braille ? Voilà une question fondamentale qui mérite que l'on s'attarde sur des données objectives et indiscutables afin d'éclairer ceux qui se posent toujours des questions sur la valeur du système.

Nous ne reviendrons pas ici sur la genèse du système (l'écriture Haüy, la sonographie de Charles Barbier ...), de nombreux articles ayant déjà traité de ce sujet. Nous insisterons plutôt sur l'actualité du braille et sa capacité de résistance aux menaces qui l'ont poursuivi et le poursuivent encore parfois.

De tout temps, le braille a fait l'objet d'attaques diverses, et en ce début de siècle ses détracteurs tentent de faire valoir de nouveaux arguments pour le contrer.

Dès le début faut-il le rappeler - le braille a fait l'objet de vives réticences au sein même de l'Institut National des Jeunes Aveugles où la Direction de l'époque s'opposait à son adoption. En 1909, à l'occasion de la commémoration de la naissance de Braille, Pierre Villey affirmait à ce propos "Le système a dû compter avec de nombreux adversaires ; et l'histoire de ses progrès est l'histoire d'une longue lutte qui n'est pas encore achevée aujourd'hui" ; et il ajoutait, très justement : "Les adversaires du système Braille se sont recrutés dans les rangs des typhlophiles voyants, qui avaient peine à se faire l'idée d'une écriture toute conventionnelle, et qui objectaient que le monde des aveugles allait se fermer en quelque sorte, se replier sur lui-même, s'isoler du monde ambiant. On les trouve surtout parmi les directeurs d'écoles d'aveugles, et les maîtres clairvoyants des mêmes écoles."

C'est là probablement l'argument le plus fréquemment mis en avant : le braille serait un système "marginalisant" pour les aveugles parce qu'il ne reproduit pas la forme des caractères ordinaires. Mais cette idée est presque toujours celle de personnes voyantes n'ayant pas compris l'essence même du système, lequel a été conçu exclusivement pour des aveugles ; il était donc logique que ce soient les aveugles eux-mêmes qui aient dû se battre pour faire admettre le braille. C'est bien ce que soutient Villey en affirmant : "Ce sont les aveugles qui ont dû imposer aux clairvoyants un système qui étonne l'oeil, le déroute, et qui est fait pour le doigt, par un aveugle et pour des aveugles."

Un système ingénieux, utile à une ou plusieurs catégories de personnes, finit toujours par s'imposer, tôt ou tard. C'est le cas du braille qui, progressivement, a été adopté d'abord dans les pays de langue latine, puis dans le reste de l'Europe, avant d'être définitivement admis par les autres continents. Il est d'ailleurs intéressant d'observer que les États-Unis, dernier pays à avoir été "conquis" par le braille, semble maintenant l'un des plus ardents défenseurs du système et l'un de ceux qui se mobilisent le plus pour honorer la mémoire de son inventeur.

À ce propos, je rapporterai l'anecdote suivante : en décembre 2000, Bill McCann, Président Fondateur de "Dancing Dots", auteur du logiciel de transcription musicale "GOODFEEL", aveugle complet, avait accepté l'invitation de l'association Valentin Haüy à Paris pour venir montrer son système. Alors que nous lui demandions quelles visites touristiques il souhaitait que nous organisions pour lui, il répondit sans hésitation : l'Institut National des Jeunes Aveugles et la maison natale de

Louis Braille à Coupvray. Il fut d'ailleurs ému aux larmes au moment de franchir le seuil de l'INJA et au moment de toucher le buste de Braille exposé dans l'établissement.

Il serait regrettable que, paradoxalement, la France, berceau du braille, ne tienne pas sa place pour assurer son développement. Il ne faudrait pas oublier les combats que nos prédécesseurs ont dû mener pour que le braille triomphe en France, puis partout ailleurs. C'est aux aveugles eux-mêmes qu'il appartient de devenir les ambassadeurs du braille auprès de tous les hommes et femmes voyants ou non-voyants qu'ils côtoient, afin de faire tomber tous les préjugés qui l'entourent et d'en démontrer les vertus émancipatrices. Utiliser le braille ne doit pas inspirer la honte ou la gêne, comme si le papier embossé que l'on lit avec les doigts était apparenté à la canne blanche, ressentie comme le symbole de sa différence, de sa déficience, de son infériorité. Tout au contraire, il doit être montré aux autres comme une marque de fierté, d'affirmation de soi.

Il en est qui pensent que le braille, vieux de près d'un siècle trois quarts, est un système dépassé, remplacé par de nouveaux procédés technologiques. Un système dépassé ? Si nous renoncions à utiliser tout système sous prétexte qu'il nous apparaît comme trop ancien, alors nous devrions nous passer de toutes les inventions humaines prétendument démodées qui contribuent pourtant à notre bien-être.

Mais ces arguments fallacieux n'empêchent pas la vérité de s'imposer :

- Le braille continue d'être utilisé dans le monde entier, malgré les progrès de la technologie (nous verrons d'ailleurs plus loin que ce peut être aussi grâce à elle), et aucun autre système d'écriture n'a jamais réussi à se substituer à lui ;
- La France, pays natal de Louis Braille, a tenu à rendre, il y a juste cinquante ans, l'hommage ô combien mérité à l'inventeur de l'écriture en points saillants en transférant ses cendres au Panthéon;
- En novembre 1999, à l'initiative de l'association Valentin Haüy, l'Union Mondiale des Aveugles, au cours de son Assemblée générale à Melbourne, a décidé de commémorer la naissance de Louis Braille en décrétant le 4 janvier "Journée mondiale du braille" ; l'UMA a également adopté une résolution mettant en place un Conseil Mondial du Braille qui se réunira à Paris très prochainement ;
- Des institutions permanentes ont été créées dans différents pays pour adapter le braille à des besoins spécifiques et élaborer ou préciser certaines règles d'application (France, États-Unis, Espagne, Portugal ...) ; des efforts constants sont déployés par d'autres contrées pour chercher à unifier le braille utilisé dans leur langue (pays germanophones, Chine, pays arabes).

D'autres adversaires du braille prétendent que c'est un système compliqué, dont la logique n'apparaît pas clairement lorsque l'on voit cet enchevêtrement de points sur une feuille. C'est là encore une réflexion de voyant. Tout aveugle qui a fait l'effort d'apprendre le braille sait à quel point la logique du système est déconcertante par sa simplicité : 2 rangées de 3 points chacune ; 64 signes (espace compris) répartis sur 7 séries, la première étant située sur les quatre points du haut, les 6 autres étant dérivées de la première. Et n'oublions pas le principe fondamental du système, basé sur la sensibilité tactile du doigt qui parvient à discriminer le point de façon beaucoup plus précise que le trait. La partie sensible du doigt est située au niveau de la pulpe des deux index dont la surface n'excède pas quelques millimètres. Le génie de Braille est ainsi d'avoir réduit au minimum la surface d'un caractère de manière à ce que le doigt perçoive sans tâtonnements un signe en une seule fois. Pour qu'un trait soit perçu de façon correcte, il faut opérer un déplacement du doigt, tandis qu'un signe constitué de 1 à 6 points est identifié dès que le doigt est posé à l'endroit où il se trouve.

La logique qui a permis la construction de cet alphabet est aisément comprise par un enfant à qui on en explique le mécanisme. L'une de mes élèves en braille possédait l'intégral au bout d'une semaine et était capable de lire "Le petit Prince" au bout d'un mois. Dans ma famille, mon père et ma mère, ainsi que mes deux frères alors âgés d'une douzaine d'années, tous quatre voyants, avaient appris à lire (visuellement) et à écrire le braille à la tablette en quelques jours, ce qui nous permettait d'échanger une correspondance alors que j'étais interne à l'Institut National des Jeunes Aveugles et qu'ils demeuraient éloignés. Ils étaient d'ailleurs très fiers de montrer leurs prouesses au reste de la famille qui s'en émerveillait. Comment les adversaires du braille pourraient-ils dès lors prétendre que le braille me marginalisait ? À une époque où le téléphone était un moyen de communication peu répandu, la correspondance écrite permettait le lien entre les membres d'une famille éloignée ; sans le braille, nos échanges eussent été rendus impossibles.

Mais, dirons les détracteurs, tout cela appartient au passé, et de nouveaux moyens de communication sont venus se substituer à l'écriture braille, qui n'a plus lieu d'être. Ce genre de réflexions, qui germe plus ou moins consciemment dans la tête de certaines personnes, est aussi absurde que si l'on voulait supprimer le système d'écriture et de lecture ordinaire aux voyants. Le téléspectateur qui, le plus souvent, reçoit une information succincte, brute, superficielle et rapide, ne peut pas être considéré comme réellement et complètement informé s'il n'approfondit pas la connaissance de certains sujets par des lectures personnelles de journaux, de magazines ou de livres. Le support écrit est nécessaire pour fixer la mémoire, pour structurer sa pensée et sa réflexion. Le braille, seul système d'écriture conçu pour les aveugles, permet une approche similaire : l'accès au texte procède du même cheminement mental qui permet, grâce à la représentation physique d'un document sur un ensemble de pages, d'en appréhender toutes les subtilités, de le "visualiser" dans sa globalité. La mémoire joue son rôle d'une manière très précise, permettant au lecteur de revenir à un endroit déterminé du texte en fonction d'un numéro de page, d'un retrait de paragraphe, d'une ligne vierge, de la position d'un mot ou d'un groupe de mots dans la page, d'un élément graphique déterminé ou d'une disposition particulière (une ponctuation, un signe de changement de typographie, un titre centré, une présentation dite "en poésie", etc). Rien de tel n'est possible à partir d'un document audio analogique : les retours en arrière sont plus qu'aléatoires ; aucune recherche précise n'est permise, aucune présentation ou disposition, aucune mise en page ne sont là pour aider le lecteur dans la prise de connaissance de la structuration d'un ouvrage et dans sa quête de l'information.

L'écriture, c'est l'accès à la culture, à la connaissance et à l'information. Le braille est, aujourd'hui, la seule écriture mondialement répandue qui autorise cet accès aux aveugles de toute la planète. Il confère aux aveugles une autonomie incomparable et favorise incontestablement leur intégration.

L'autonomie, tout d'abord, c'est le choix de ses lectures d'ouvrages ou de magazines, l'accès à des partitions musicales, la possibilité de prises de notes en toutes circonstances (un numéro de téléphone dicté par un ami au moment de se séparer, des horaires de trains ou d'avion communiqués par un service d'information, etc), l'apposition d'étiquettes ou de bandes adhésives sur ses boîtes de conserve, ses bouteilles d'apéritif ou de vin, ses produits d'entretien, ses disques compacts et cassettes, ses dossiers administratifs, ses boîtes de médicaments, etc. Ce sont des fiches dans un carnet d'adresses, des repérages en braille sur des documents personnels, sur des classeurs ou sur des enveloppes, des tiroirs ou des casiers.

L'autonomie passe aussi par l'utilisation d'une multitude d'objets, instruments, outils, accessoires, gadgets, qui facilitent la vie quotidienne. Citons notamment : montres et réveils braille, thermomètres braille, mètres et double-décimètres gradués, boussoles braille, programmeurs braille, jeux de cartes et autres jeux adaptés en braille (scrabble, planche de jeux), guides du métro et du RER, cartes de géographie et globes terrestres en relief avec légendes en braille. De plus en plus d'instruments et d'accessoires parlants sont mis sur le marché et apportent une aide précieuse aux

déficients visuels et à tous ceux qui ne possèdent pas une sensibilité tactile suffisante ; toutefois, il faut bien reconnaître que le déclenchement d'une montre parlante dans une réunion, un cours, une salle de spectacle, ou simplement dans une pièce où dorment ou se reposent une ou plusieurs personnes fait preuve de la part de son propriétaire d'une indécatesse qui ne contribue pas à favoriser son intégration. Par ailleurs, n'oublions pas les personnes sourdes et aveugles pour lesquelles ces objets vocaux ne sont d'aucun secours.

L'intégration, ensuite, très liée à l'autonomie, c'est la possibilité de vivre en société en ayant le moins souvent possible recours à l'aide d'un tiers. Le braille en est l'instrument indispensable ; sans lui, l'intégration scolaire, professionnelle ou simplement personnelle d'un aveugle n'existe pas. Bien des élèves ou des stagiaires sortant des écoles spécialisées et des centres de formation pour déficients visuels en font la triste expérience. Un aveugle intégré, c'est une personne qui possède le braille, l'autonomie dans ses déplacements et la connaissance des nouvelles technologies et de l'informatique (cf. Les aveugles au travail, sous la direction de Philippe Chazal, Le Cherche-Midi, 1999 ; cet ouvrage, regroupant une centaine de témoignages de personnes aveugles occupant un emploi, montre l'importance du braille dans la vie professionnelle et privée des personnes atteintes d'un handicap visuel).

Malheureusement, le braille a tendance à être déprécié dans les écoles à tel point que des ateliers de remise à niveau en braille doivent être mis en place. À un entretien d'embauche, un candidat aveugle se présentant avec un système de prises de notes (tablette ou bloc-notes électronique) impressionnera davantage le Directeur du personnel que s'il arrive les mains vides. Pour ne pas dépendre de ses collègues et de ses supérieurs, et pour leur inspirer confiance, il aura tout intérêt à savoir prendre rapidement par écrit tout ce qui a trait à ses fonctions (rapports de réunion, planning, agendas ...) ; il saura se faire apprécier s'il est capable par exemple de communiquer à un collègue un numéro de téléphone à rappeler et qu'il aura soigneusement noté en l'absence de l'intéressé du bureau.

Le braille (comme la cécité) fait peur à tous ceux qui possèdent encore un résidu visuel suffisant pour lire même très péniblement les caractères d'imprimerie. Des facteurs psychologiques très forts viennent entraver l'utilisation du braille par ces personnes qui, en adoptant ce système, craignent de s'affirmer ainsi en tant qu'aveugles, marquant de ce fait la rupture avec leur vie de voyant. Ce passage de la malvoyance à la cécité même si celle-ci n'est pas complète symbolise pour elles la chute dans le monde du handicap, la dégradation physique et morale, la soumission à ces nouvelles conditions de vie, l'acceptation de ce qu'elles croient être un état d'infériorité. La diminution du nombre d'aveugles complets et la plus grande proportion de malvoyants par rapport à ce qui existait avant les années 1980 a considérablement favorisé ce phénomène qui consiste, pour un amblyope, à se trouver "entre deux eaux" et à avoir tendance à rejeter ce qui peut être assimilé à la cécité totale, le braille étant le premier visé après la canne blanche. Les progrès de la médecine ont ralenti l'arrivée de la cécité, favorisant de fait une intégration scolaire de plus en plus importante d'élèves malvoyants en milieu ordinaire. L'une des conséquences pour cette catégorie est bien évidemment la méconnaissance, ou tout au moins la mauvaise connaissance du braille. Dans un certain nombre de cas, cette situation leur sera préjudiciable au moment où la cécité pourrait les frapper, dans la mesure où ils n'auront pas été préparés aussi bien qu'un aveugle complet, l'apprentissage du braille étant naturellement plus difficile lorsqu'il s'effectue tardivement.

Mais pourquoi devrait-on avoir peur du braille ? Quelle honte y aurait-il à l'utiliser ? Souvenons-nous que Louis Braille lui-même, pour mettre au point son système, exhibait son matériel d'écriture non seulement devant les autres élèves de l'INJA qu'il côtoyait, mais aussi devant certains professeurs, ainsi que, dans son village, devant les membres de sa famille et les voisins qui étaient fort intrigués et amusés par ses "picotements", disaient-ils.

Pour moi, comme pour beaucoup de mes concitoyens aveugles, il n'est pas question de se cacher pour lire ou écrire le braille. Tout au contraire, je suis fier de posséder ce merveilleux système qui m'apporte le savoir, le plaisir et la distraction. Partout où je me trouve, j'entends exhiber avec orgueil mes livres et magazines, mes tablettes, ma machine braille, mon bloc-notes électronique et mon terminal d'ordinateur. Mes lectures, je les effectue dans le métro même coincé par une foule compacte (et en sortant de la bouche du métro, s'il ne pleut pas et si mes doigts ne sont pas gelés par le froid, je termine ma page en cours avec la main droite, tandis que la main gauche tient le harnais de mon chien-guide) ; je lis dans le train, l'autobus ou l'avion, dans les salles d'attente des gares, des cabinets médicaux ou d'hôpitaux ; je lis évidemment chez moi, debout, assis ou couché (nul besoin d'éclairage et d'yeux grands ouverts). De plus en plus d'ouvrages sont aujourd'hui disponibles sous forme de fichiers informatiques (sur supports disquettes, CD ou par Internet) : souvent, je transfère un ou plusieurs ouvrages depuis l'ordinateur vers mon bloc-notes braille grâce auquel je peux ensuite effectuer ma lecture (même en braille abrégé, à l'aide du logiciel intégré à l'appareil), et ce, sans être connecté à l'ordinateur ; cette solution est très commode lorsque j'effectue des parcours en train et lorsque je pars en vacances, car il n'est pas nécessaire de transporter un grand nombre de volumes braille très lourds et encombrants. Remarquons qu'un texte peut être saisi sur un tel appareil en braille "traditionnel" à six points, comme s'il s'agissait d'une machine de type Perkins ; le système de désabrégement intégré permet de créer le même texte en braille intégral, le fichier ainsi généré pouvant être imprimé en "noir" ou lu sur ordinateur avec synthèse vocale.

Certes, la lecture sur plage tactile n'offre pas le même confort que celle réalisée sur papier embossé : l'afficheur braille dispose de 40 cellules, soit une portion seulement de ligne imprimée, et il est nécessaire d'appuyer sur une touche à chaque fois qu'un ensemble de 40 cellules a été lu pour afficher les 40 caractères suivants. En outre, la lecture bimanuelle n'a pas du tout la même efficacité : sur une page embossée, où le texte apparaît disposé sur plusieurs lignes, la main gauche entame la lecture du début de la ligne suivante pendant que la main droite termine la lecture de la fin de la ligne en cours. Cette technique, que tout bon pédagogue se doit d'enseigner à un élève en cours de braille, permet une fluidité et une vélocité de lecture plus importantes et rend donc celle-ci plus confortable. Mais l'afficheur braille autonome a aussi ses avantages : l'absence d'encombrement, comme on l'a dit (plusieurs ouvrages pouvant être stockés dans la mémoire de l'appareil : le modèle que j'utilise peut contenir plus de 3000 pages braille, soit plus de trente volumes), mais aussi une qualité de braille toujours constante et ineffaçable, contrairement aux points embossés sur du papier, lequel peut en outre se salir et se déchirer ; de surcroît, tout texte mémorisé peut être lu, au choix, par une simple manipulation, en braille intégral ou en braille abrégé ce dernier mode pouvant permettre de gagner de la place en mémoire et d'accélérer la vitesse de lecture.

Non, décidément, le braille n'est pas mort ! Les spécialistes de la question qui ont longtemps travaillé dans le domaine du braille le savent bien. C'est notamment le cas de Joseph Sullivan, Président de Duxbury Systems (la société américaine qui a conçu le célèbre logiciel de transcription automatique en braille DBT), qui affirmait, en 1996 : "Aujourd'hui encore nous entendons dire régulièrement que le braille est en train de disparaître pour une raison ou une autre. (...) Au contraire, il me semble que non seulement le braille se porte bien, mais qu'il est à la veille d'un puissant renouveau, non pas en dépit de l'émergence de notre technologie moderne mais en partie à cause de l'existence de cette technologie, et en raison de ses caractéristiques propres."

Les moyens technologiques actuels (ordinateurs, embosseuses, systèmes de transcription informatisés, plages tactiles, Internet) permettent, en effet, de disposer très rapidement de documentations en braille aisément reproductibles. Une somme considérable d'informations disponibles sur Internet est en outre directement accessible aux personnes aveugles ou malvoyantes équipées d'un ordinateur et d'un système d'affichage braille ou de synthèse vocale. Les pages jugées intéressantes peuvent être enregistrées sur le disque dur de l'ordinateur, une disquette ou un

céderom pour y être consultées ultérieurement ou être embossées en braille ou transférées vers un bloc-notes braille portable. Les mêmes opérations peuvent être réalisées à partir d'encyclopédies, de dictionnaires ou d'ouvrages électroniques.

Assurément, tous ces équipements restent très coûteux et les déficients visuels qui en bénéficient constituent encore une minorité. Mais les avantages considérables qu'ils procurent séduisent chaque jour davantage d'adeptes, tout au moins dans les aides techniques vocales, quatre à huit fois moins onéreuses que les afficheurs braille. Ainsi, les clubs informatiques de l'association Valentin Haüy se multiplient en France (38 aujourd'hui) et celui de Paris forme chaque année plus de 200 stagiaires. On peut donc affirmer que les inconvénients majeurs du braille son encombrement et son altérabilité - ont été en grande partie vaincus par l'arrivée des nouvelles technologies qui ont rendu le livre en particulier par la technologie numérique plus rapidement accessible.

Au début du siècle dernier, Pierre Villey s'exprimait ainsi : "L'œuvre de Braille est encore moins connue peut-être que celle de Haüy. Interrogez autour de vous : vous serez surpris de constater combien de personnes, j'entends même de personnes cultivées, ignorent jusqu'à son nom ; et parmi celles qui le savent auteur d'un alphabet en points saillants, combien en est-il qui se font une idée précise sur la valeur de cet alphabet, qui connaissent son ingénieuse structure, les qualités qui le rendent si précieux aux aveugles ?"

Fort heureusement, on peut dire qu'en 2002, grâce notamment à la persévérance des aveugles eux-mêmes pour faire connaître le braille, à l'intérêt croissant pour la cécité dans un monde où le visuel prédomine sans cesse davantage et où les médias aiment à s'emparer de sujets insolites, la situation a évolué, même s'il reste beaucoup à faire. Il est d'ailleurs hautement probable que, à l'inverse de ce que constatait Villey, le nom de Braille soit aujourd'hui beaucoup plus populaire que celui de Haüy et que l'on ait une idée bien plus nette sur ce qu'est l'invention du premier par rapport à l'action du second. Des efforts indéniables ont été réalisés au niveau des Pouvoirs publics, de certaines collectivités locales et d'organismes privés pour enseigner, produire et favoriser la diffusion du braille:

- Cours de braille assurés dans une trentaine de comités locaux de l'association Valentin Haüy ;
- Cours de braille par correspondance de l'association Valentin Haüy (plus de 350 stagiaires initiés depuis deux ans, plus de 200 actuellement en cours);
- Transcription de textes administratifs (EBREC), de sujets d'examens et de concours, de catalogues de musées, de programmes Audiovision pour les théâtres (association Accès Culture) et le cinéma (Arte, association Valentin Haüy), de programmes de concerts (association Donne-Moi Tes yeux), du journal "Contact" (FNAC), de brochures d'opérateurs téléphoniques, de factures EDF, de relevés de comptes bancaires (CTEB), de dépliants sur les consignes de sécurité de compagnies aériennes avec schéma en relief de l'avion emprunté (Air France), de menus de restaurants ...;
- Parution de magazines municipaux ou régionaux ("Paris Le Journal");
- Inscriptions sur des ascenseurs, sur des boîtes de médicaments, sur certains produits de la grande distribution ;
- Diffusion de cartes de visite d'une société de taxis (Alpha Taxis);
- Édition de catalogues de produits alimentaires (Picars Surgelés, Champagne Boulard, Terroirs et Gourmets...);
- Création de bibliothèques braille et numériques (Antony, Bibliothèque virtuelle BrailleNet, SESAME) ou mise en place de services de transcription ou de points d'accueil des handicapés visuels (BNF, BPI);
- Mise en place de services d'accueil pour étudiants handicapés dans de nombreuses universités;

- Recommandation aux responsables de sites Internet (circulaire du 7 octobre 1999 relative aux sites Internet des services et des établissements publics de l'État) de "veiller à favoriser l'accessibilité de l'information à tous les internautes, notamment les personnes handicapées, non voyantes, malvoyantes ou malentendantes", en respectant les directives du "Web Accessibility Initiative". (Il faudrait naturellement aller beaucoup plus loin en assortissant ces recommandations de mesures coercitives et de pénalités, comme c'est le cas aux États-Unis);
- Initiatives de l'Association BrailleNet (site d'information Voir+, Réseau Accessibilité du web, serveur Hélène pour la mise à disposition de fichiers braille pour les centres de transcription et producteurs de braille);
- Réalisations pour enfants déficients visuels (Bibliothèque Braille Enfantine, Benjamin's Media, Association Les Doigts Qui Rêvent, Bibliothèque Braille Junior, GIAA de Toulon, ludothèque "1 2 3 soleil" ...);
- Organisation de stages de dessin en relief par la Cité des Sciences et de l'Industrie.

Ce panorama paraît bien maigre, comparé à la situation d'autres pays où la condition des handicapés visuels est plus favorable sur ce plan ; et il reste à mener deux grands combats pour que les obstacles majeurs qui entravent la diffusion du braille disparaissent au plus vite :

les droits de reproduction des livres ne devraient plus être négociés au coup par coup, mais devraient être accordés de manière globale et sans restriction dans le cas d'une transcription en braille (ou d'un enregistrement audio à l'usage de lecteurs déficients visuels). Mieux encore : comme dans l'État de Californie, tout éditeur devrait être soumis à l'obligation de rendre ses ouvrages accessibles aux personnes aveugles, notamment en fournissant aux transcrip-teurs spécialisés les disquettes de ses ouvrages.

Le prix des livres, en particulier des manuels scolaires, reste prohibitif : il va de 45 à 300 euros, contre 15 à 22 euros pour le même ouvrage imprimé.

Cependant, même si les progrès sont lents, des avancées significatives ont été constatées au cours des dernières années ; et une meilleure information du public grâce, notamment, aux interventions marquantes de personnalités aveugles à la radio, à la télévision et dans la presse ne pourront que renforcer l'image positive de la communauté des déficients visuels et favoriser la connaissance de leur principal moyen de communication: le Braille.